Complétion d'un nouveau plan

☑ Après avoir généré un plan d'évaluation, vous devez compléter les éléments nécessaires à sa validation.

menu : Organisation > Plan d'évaluation
profils : Chef d'établissement, Gestionnaire administratif, Prof. coordonnateur
Affichez le détail d'un plan en cliquant sur le plan depuis la liste des plans déjà générés.

Modification d'un plan

Un plan au statut ***Création, Modification, Refus CE ou Refus jury*** peut être modifié.

- Affichez le détail du plan, et cliquez sur le bouton Autres actions > Modifier le plan ;

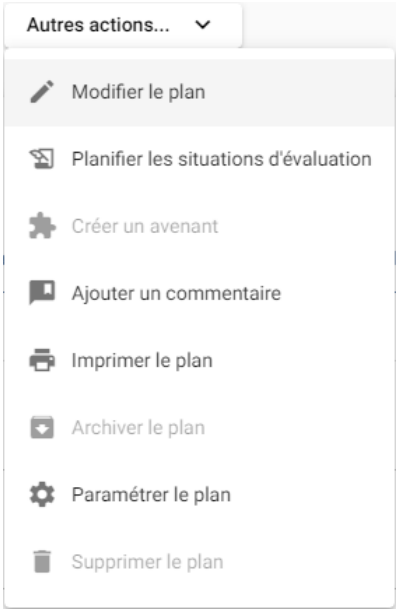

  Vous pouvez modifier le **libellé, la durée et le commentaire** du plan,
- Enregistrez les modifications.

Complétion d'un plan

Un plan au statut ***Création, Modification, Refus CE ou Refus jury*** peut être complété ou corrigé.

Depuis le détail d'un plan

Vous pouvez :

- Consulter le calendrier du plan 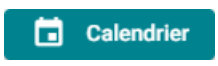

pour visualiser les situations d'évaluation, les périodes de vacances, en entreprise ou banalisées qui ont été paramétrées ;
- Ajouter ou supprimer les professeurs coordonnateurs

(seuls les agents ayant un compte Agricoll peuvent se connecter et agir sur le plan) ;

© 2025 L'Institut Agro Dijon - DSI

- Rattacher les apprenants soumis au plan d'évaluation

;
Vous devez ensuite **gérer les enseignements** des apprenants et **personnaliser leur plan d'évaluation**.
- Ajouter une fiche épreuve manquante

, par exemple pour une option facultative ;
- Modifier le plan via le bouton Autres actions > Modifier le plan.

Depuis une fiche épreuve

Vous pouvez :

- Ajouter une fiche épreuve manquante 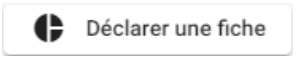

sur la liste des fiches à gauche de l'écran ;
- Ajouter une ECCF manquante

;
- Modifier ou compléter la fiche épreuve (en cohérence avec le référentiel) via le bouton Autres actions > Modifier fiche.
Vous pouvez enregistrer une modification **uniquement si toutes les données obligatoires sont renseignées**.

Depuis une ECCF

Vous pouvez :

- Ajouter une ECCF manquante

sur la liste des ECCF à gauche de l'écran ;
- Ajouter une situation d'évaluation manquante 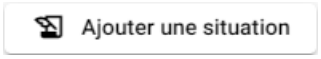

;
- Modifier ou compléter l'ECCF (en cohérence avec le référentiel) via le bouton Autres actions > Modifier ECCF.
Vous pouvez enregistrer une modification **uniquement si toutes les données obligatoires sont renseignées**.

Depuis une situation d'évaluation

Vous pouvez :

- Déclarer les évaluateurs (seuls les agents ayant un compte Agricoll peuvent saisir les notes) ;
- Ajouter une situation d'évaluation manquante 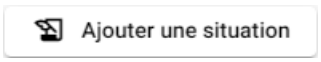

sur la liste des situations à gauche de l'écran ;
- Modifier ou compléter la situation (en cohérence avec le référentiel) via le bouton Autres actions > Modifier la situation.
La modification d'une situation permet de programmer la **date et l'heure de passage** de l'examen, préciser **la salle, la durée, le nombre de copies**...
Vous pouvez enregistrer une modification **uniquement si toutes les données obligatoires sont renseignées** (à la fois les informations générales et la ou les disciplines).

Suppression d'un plan

Un plan peut être supprimé.

- Affichez le détail du plan, et cliquez sur le bouton Autres actions > Supprimer le plan ;

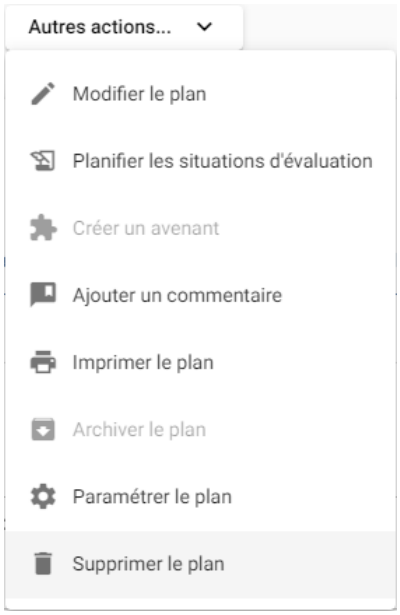

- Confirmez la suppression du plan

.
Le plan passe au statut "**suppression**" s'il était au statut "création" ou "modification" ou au statut "**annulation**" dans les autres cas.

Si vous supprimez un plan avec des apprenants rattachés, ils deviennent automatiquement inactifs.

Contraintes

Lors de la suppression d'un plan si **une situation est déjà réalisée**, ou une **note saisie**, le plan passe au statut **annulation** : ses données sont conservées mais ne sont plus modifiables.

En cas d'erreur de suppression, il est possible de déposer une demande de réactivation du plan au service d'assistance. Une fois le plan réactivé, il sera à nouveau accessible et dans l'état avant sa suppression.

© 2025 L'Institut Agro Dijon - DSI